

# TROISIÈME PARTIE

---

**Le seul lien citoyen, canadien**

## Le Québec, une différence intéressante

Des émigrés (30<sup>1</sup>) de Haïti, de l'Inde, du Maroc, du Salvador et du Viêt-nam ne montrent aucune volonté et aucun projet d'être inclus au sein d'une société particulière franco-québécoise. Leur aspiration n'est pas de partager relations, idées, pratiques et projets avec les membres de cette société, mais de s'inclure comme des individus particuliers et des Canadiens résidant au Québec.

### UN ENVIRONNEMENT TRÈS APPRÉCIÉ

#### La vie à Montréal

Plus encore que les souverainistes et les défenseurs de la spécificité sociétale québécoise, ces immigrés apprécient leur milieu de vie à Montréal. Cette ville ou sa région sont pour eux *le* lieu de résidence au Québec (« Mon Québec à moi, c'est tout ce qui se passe autour de moi dans cette ville », Marocain), et souvent un nouveau pays (« Montréal, c'est chez moi, c'est mon petit pays », Salvadorienne, « C'est la ville qui m'a accueillie ; ça devient un deuxième pays », Haïtienne).

À l'égal des autres immigrés, ils mentionnent la qualité de l'environnement urbain, confortable et plaisant, notamment dans les banlieues, la civilité des habitants, le sentiment de sécurité, la multiplicité et la variété des services disponibles, la présence de l'immigration, l'esprit cosmopolite, et, dans ce cas, la rencontre d'influences américaines et

---

1. Ce cas de figure est le fait de cinq émigrés de Haïti (trois femmes, deux hommes), sept de l'Inde (quatre femmes, trois hommes), deux du Maroc (une femme, un homme), six du Salvador (quatre femmes, deux hommes) et dix du Viêt-nam (cinq femmes, cinq hommes). On compte 13 hommes et 17 femmes, neuf personnes de scolarité universitaire (17 années d'études ou plus), douze de scolarité postsecondaire (de 12 à 16 années d'études) et neuf de scolarité secondaire (11 années d'études ou moins).

européennes et la pratique du bilinguisme sont des traits qui font de Montréal l'incarnation même du projet canadien de coexistence harmonieuse entre deux langues majoritaires et entre des personnes de toutes origines. Ils se sentent très à l'aise à vivre à Montréal, alors que nombre d'entre eux sont unilingues anglophones : « The people are very kind, the life is very peaceful, more secure than in Toronto, so I become in love with Montreal, there's something which ties me here, I cannot leave Montreal » (Vietnamien).

Un fait particularise, toutefois, leur perception. Leur sentiment d'aisance à Montréal tient à un sentiment de familiarité et de confort dans un milieu de vie restreint, famille, voisinage ou quartier, et leur jugement positif de la teneur des relations sociales concerne essentiellement des relations proches, quotidiennes. Ainsi, nombre d'entre eux opposent leur insertion aisée dans leurs milieux de résidence et leur insertion difficile dans leurs milieux de travail, ou encore estiment imprudent ou déplaisant de se rendre dans certains quartiers de la ville de Montréal. Leurs déplacements dans la région montréalaise les mènent à leur lieu de travail ou chez des parents et amis, mais pas au-delà. Ainsi, une émigrée haïtienne ne franchit pas les limites de Montréal-Nord où elle réside, travaille et a ses amis ; son monde est son quartier et le plus loin où elle avoue aller est Laval, sa région préférée. Il en est de même pour une émigrée salvadorienne qui fréquente essentiellement Rosemont, son quartier de résidence, la rive sud et parfois le centre-ville) et avoue qu'elle connaît peu Montréal. Son quartier la contente, elle s'y sent bien. Et une émigrée indienne explique : « Je suis à l'aise dans mon quartier par force de l'habitude. Ça fait dix ans que je vis ici, il y a ma famille et beaucoup d'Indiens, j'aime ça ici et je n'en sors presque jamais. Il y a beaucoup d'immigrants et beaucoup de Gujerati. C'est comme un village en Inde » (traduction).

Vu cet enracinement dans un milieu de vie physique et social limité, toute perspective de déménager dans une autre région du Québec provoque un malaise que, seule, la nécessité de chercher un emploi obligerait à dissiper. Quant à la possibilité de partir de Montréal pour vivre dans une autre ville canadienne, certains l'envisagent mais n'en éprouvent pas un besoin pressant. Vancouver est la ville la plus enviée en raison du climat et Toronto, la plus rejetée, car « c'est trop libre les mœurs [homosexualité] et trop de crimes » (Haïtienne), « more insecure » (Vietnamiens), « plus américanisé et plus stressant » (Salvadorien), ou encore parce que l'expérience du bilinguisme est appréciée : « I have tried to live in Toronto and I did not liked it ; I prefer Montreal. Living in Montreal with French speaking people is a very good experience. I like it, I feel at ease in this city. It's my home. Home is the best » (Indien qui a appris le français au Québec).

Cette perception de la province essentiellement à travers un prisme montréalais, de surcroît réduit, ne signifie pas un désintérêt pour le reste de la société québécoise.

## Un attachement au Québec

Tous se disent attachés au Québec et l'attachement des émigrés marocains, indiens et vietnamiens est chose acquise. Ils s'y sentent bien et veulent revenir dès qu'ils quittent (Marocains), et les émigrés indiens disent : « Everything looks like my own », « It is my province. It is everything, Quebec is everything. I don't know much about Canada », « Quebec, it is home. I compare, I travel all over Canada, at least once a year, and I feel comfortable here. » Une émigrée du Viêt-nam, pour sa part, ne quitterait « ce pays » que « s'il n'y avait plus d'avenir pour nous », et un homme venu du même pays décrit comment il a tissé des attaches au Québec : « C'est surtout à travers le travail qu'on sent qu'on appartient. On apprend sur la mentalité, sur le genre de vie des gens d'ici. On connaît bien le milieu, on aime la mentalité des gens d'ici. »

L'attachement des émigrés de Haïti et du Salvador est tout aussi présent, bien plus distancié en raison de la discrimination raciale qu'ils disent subir. Ils n'en considèrent pas moins avoir des liens avec le Québec. Une femme arrivée de Haïti se dit fermement « décidée à s'intégrer en apportant des choses au pays » et une autre, tout entière centrée sur sa survie, car elle est sans ressources financières, trouve difficile d'exprimer un attachement à la société québécoise en raison du racisme, mais fait état de son grand intérêt pour la langue française, un intérêt qui la lie au Québec.

À l'égal des immigrants décrits précédemment, ces immigrants valorisent des mœurs et des modes de relations sociales égalitaires et pacifiques qui prévalent, selon eux, au sein de la société montréalaise et qu'ils supposent similaires à l'échelle de la province. Ces caractéristiques leur ont permis de s'émanciper d'une emprise familiale ou sociale jugée trop rigide dans le pays de provenance et, femme ou homme, ils parlent de leur nouvelle liberté : « I do what I want here, it gives you pleasure, I don't have to ask permission for everything. In India, a woman should behave more reservedly. I wouldn't be able to sit and talk like this » (Indienne), « Au contraire du Viêt-nam, ici je peux faire ce que je veux, aller où je veux, je peux réfléchir librement » (Vietnamien), « Where I come from, you are supposed to be a man. There is a *macho* thing. Your wife, friends, family expect you to be like that. When I go back, and I see people talking to people in this way, I feel that I come from another context. I don't fit in there any more. Here you can do whatever the hell you want » (Salvadorien). Comme dit un émigré indien, « it is not locked in as in the back home culture ».

Selon leur société de provenance, ces immigrés invoquent d'autres raisons de leur attachement au Québec. Les Vietnamiens se disent très à l'aise au Québec, « un pays à l'esprit libre », parce qu'ils estiment jouir d'un préjugé favorable auprès des « Québécois ». Cette ouverture d'esprit est, pour l'un, la clef même de son sens d'appartenance au Québec : « Si les gens avaient eu un esprit peu ouvert, s'ils n'étaient pas très accueillants vis-à-vis des immigrants, je ne me sentirais pas accepté, ce qui est le plus important ; parce que, lorsque vous avez vos racines, vous sentez que vous appartenez. »

Les émigrés marocains valorisent le respect de la vie privée, la gentillesse et la « franchise des Québécois », les émigrés salvadoriens sont attirés par une « qualité canadienne-française », « la solidarité culturelle » et les émigrés haïtiens voient plutôt le calme social régnant au Québec ou « la qualité du système scolaire ».

Un autre fondement du lien au Québec est propre à ces immigrés. Il s'agit de l'enracinement de leurs enfants au Québec et de la possibilité de les voir poursuivre une scolarité avancée. Cette raison est omniprésente et formulée avec force par les femmes qui ont « l'intention de demeurer ici définitivement pour les enfants qui vont étudier et travailler ici », « sont éduqués ici » (Salvadoriennes, Indienne) et « pourront se tailler une place ici, car pour le moment ils ont pas de pays » (Haïtienne).

## **Une curiosité à l'égard de l'histoire du Québec**

Ces immigrés montrent également un intérêt pour l'histoire de la province afin de comprendre leur société de résidence. Les femmes sont très curieuses de connaître les mœurs et coutumes de ces « gens » et de savoir « comment ils vivaient au Québec et au Canada, les maisons, les vêtements, les pionniers » (Indienne, traduction), et les téléseries ont retenu et retiennent encore leur attention, car elles permettent d'acquérir des éléments d'histoire plus aisément que des écrits. Les plus appréciées sont « les films situés vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle, des films très bien faits qui permettent aux immigrants de comprendre la vie des Québécois de cette période » et d'autres qui décrivent « qui étaient les premiers colons, comment c'était la culture québécoise avant » (Salvadoriennes). Des hommes, émigrés du Salvador, de l'Inde ou du Viêt-nam, insistent également sur le fait de connaître leur nouveau pays en termes historiques comme en d'autres domaines. Afin de mieux comprendre cette société qu'il a « toujours aimée », et comme pour trouver un terrain favorable à la rencontre de deux identités, un émigré du Viêt-nam souhaiterait en savoir plus sur la période d'avant la Révolution tranquille, alors que, selon lui, les familles québécoises ressemblaient aux familles vietnamiennes d'aujourd'hui par leur mode de vie, la façon

de penser, les coutumes et les contacts étroits entre membres d'une famille.

La volonté de ces immigrants de « comprendre les gens d'ici » donne, néanmoins, plus souvent lieu à un intérêt pour l'actualité politique et pour les origines du mouvement indépendantiste. En effet, pour les émigrés indiens, il est important de se tenir au courant des affaires politiques, et deux d'entre eux tentent de comprendre le débat sur la souveraineté en rappelant la situation au Punjab : « We have this problem in India. On linguistic basis there is violence ; two separate people fighting. » Les hommes venus d'autres pays ont plus de difficulté à comprendre pourquoi, comme dit un émigré du Salvador, « si les Québécois étaient d'accord pour fonder le Canada, ils veulent se séparer maintenant ». Les uns et les autres prêtent aussi une attention à l'actualité politique, car, « si l'on décide d'imposer une nouvelle loi qui porterait préjudice aux immigrants, il faut savoir pourquoi ils l'ont édictée ».

Enfin, l'histoire québécoise des rapports entre les Blancs et les autochtones intéresse une émigrée haïtienne qui souhaiterait « connaître les voisins amérindiens » que sont les Mohawks, « parce qu'ils n'aiment pas beaucoup les Blancs, et qu'elle veut « savoir comment les Blancs vont être avec nous, les Haïtiens ». La recherche d'un lien possible entre les Amérindiens et ce « nous » traduit le malaise profond de cette femme à vivre dans une société où le fait d'être « Noire » bloque, selon elle, toute chance d'être acceptée. Une émigrée salvadorienne montre la même curiosité.

## Parler le français

Ces immigrants sont souvent bilingues (18 sur 30). Les autres maîtrisent ou parlent un peu soit l'anglais, soit le français<sup>2</sup>. Les émigrés de l'Inde et des émigrés du Viêt-nam ont appris le français au Québec, parlent cette langue fréquemment dans leurs relations de voisinage ou dans leur milieu de travail et suivent régulièrement des émissions télévisuelles en français. Les émigrés du Maroc, du Viêt-nam, du Salvador et de Haïti connaissaient le français à leur arrivée au Québec et le parlent constamment dans leur milieu de vie, tout en utilisant souvent l'anglais.

2. Quatre émigrés du Salvador, trois de Haïti, deux du Maroc, six du Viêt-nam et trois de l'Inde étaient bilingues, mais deux, une émigrée vietnamienne et une émigrée salvadorienne, n'avaient qu'une connaissance fonctionnelle des deux langues. Deux émigrées vietnamiennes, une femme et un homme arrivés de Haïti, et une émigrée du Salvador étaient francophones unilingues, dont deux parlaient mal le français (femmes vietnamienne et salvadorienne). Un émigré salvadorien, un homme et une femme venus du Viêt-nam, deux émigrées indiennes étaient anglophones unilingues. Enfin deux émigrées de l'Inde étaient allophones.

Pour ces personnes, l'usage du français par une majorité de la population de la province est un fait dont ne peuvent que prendre acte des immigrants désireux de réussir leur insertion sociale, mais ce fait ne saurait justifier une obligation légale d'apprendre le français, pas plus qu'induire tout résident à se conformer à des règles imposées par la majorité linguistique. Leur intérêt pour le français est lié à des raisons essentiellement instrumentales et non à des affinités culturelles, et, significativement, ceux qui s'identifient comme francophones<sup>3</sup> (3 sur 30) le font par souci de s'assurer une place au sein de la société québécoise au moyen d'un élément d'identité que partage, selon eux, la majorité de ses membres.

La connaissance du français paraît « incontournable » à ces immigrants, car ne pas parler la langue en usage dans un pays est « inconcevable », « anormal » : « Si tu ne parles pas le français, comment veux-tu fonctionner, travailler, envoyer ton enfant à l'école ? » (Haïtienne). « Il est évident que tout le monde doit parler français, sinon dans quelle langue on communiquerait ? Le français, c'est dans l'ordre des choses au Québec » affirme une émigrée marocaine et les émigrés indiens, surtout anglophones, opinent : « We are living here, we are in Quebec. We are in a culture and in a community. It is my own interest to learn the language. When you are here, you must speak the language. » Une femme explique que parler la langue de la majorité de la population du pays où l'on vit est une question de pure logique : « I did my high school in one province, my university in another. When I was in Punjab, so I learned Punjabi », une langue nouvelle pour elle. Et, pour un émigré du Viêt-nam, cela constitue une nécessité encore plus forte pour les enfants d'immigrés.

Le bilinguisme français-anglais a été et demeure une dimension importante de l'insertion sociale de ces immigrants ; ils travaillent ou vivent en milieu anglophone ou bilingue. Mais ils refusent d'être assimilés aux anglophones, ce que font les « natifs francophones » en raison de leur provenance de l'étranger. Une émigrée salvadorienne, anglophone à l'arrivée dans la province et qui pense que tous les résidents du Québec devraient apprendre le français – elle-même l'a appris un peu –, parle de ce quiproquo : « Je me dis que si nous, les immigrants, nous apprenons le français, c'est pour qu'ils nous parlent dans cette langue. »

Par ailleurs, ces immigrants estiment que la connaissance de plusieurs langues est toujours avantageuse. En ce sens, l'usage du français est « un plus » de la société québécoise, qu'apprécient particulièrement les émigrés vietnamiens, salvadoriens et indiens. Ils voient en l'usage du français au Québec une caractéristique dont tout résident devrait tirer

---

3. Un homme et une femme venus du Salvador et une femme venue de Haïti.

profit : « Something that people should take advantage of » dans la mesure où le français est la troisième langue parlée dans le monde. Pour cette raison aussi, Montréal est un lieu privilégié de résidence au Canada.

## ÊTRE CITOYEN

### **Droits individuels inaliénables et respect de la personne**

Tout en étant attachés et intéressés à la différence québécoise, dont la langue française leur paraît l'élément central, sinon l'unique, ces immigrants affirment que le seul lien entre les membres d'une société ou le seul « commun dénominateur » de la vie en société, pour reprendre l'expression d'une émigrée indienne, est le respect des droits et libertés de chacun. Ils conçoivent les membres d'une société comme des individus particuliers dont les seules « valeurs communes » sont la démocratie et les droits individuels protégés par une constitution et un État.

Ces immigrants participent intégralement du « privatisme des droits » (Habermas, 1978) que promeut l'État fédéral canadien depuis les années 1960 (Bourque et Duchastel, 1996 : 91-96), et leur affirmation de leur qualité première de Canadiens tient à une vision de droits rattachés à des individus entièrement investis dans leurs projets personnels et libres de choisir leur mode d'insertion et de promotion sociales, leur orientation culturelle, leur langue d'usage et leurs appartenances. Aucune règle collective, autre que celle du respect de l'autonomie individuelle, ne saurait intervenir à leurs yeux. Ils respectent et affirment la règle de la démocratie, soit celle de la majorité politique, mais en autant que les lois passées par celle-ci ne contreviennent pas à la règle première de la primauté des libertés individuelles. Certains interprètent d'ailleurs de manière particulière la démocratie. Ce n'est pas le droit d'une majorité politique d'imposer des lois, mais le droit de chacun de faire entendre son point de vue particulier et de le voir respecté : « Les libertés de parole, d'association, d'opinion, de culte, les libertés fondamentales, je dirais que c'est l'essence de la démocratie ; sinon, il n'y aurait pas de démocratie. Donc, il faut savoir, il faut laisser parler les gens pour savoir ce qu'ils pensent, après on verra, on décidera » (Haïtienne).

Aussi, à la différence des cas d'immigrants présentés précédemment, ces immigrants ne développent-ils aucun sens ou aucune volonté de participation à un projet collectif politique, culturel ou social, ou encore d'une nécessaire adhésion à une majorité donnant une direction à la société. Ils placent la liberté individuelle au centre de la construction de tout ordre politique et sociétal : « Everyone should share a sense of fundamental human rights, and social equalitarianism as well » (Indien),



« If you let people act freely, then they will come closer together » (Indienne). Et une émigrée haïtienne, après avoir concédé qu'il doit exister des règles de vie quotidienne collectives telles que la bienséance et le respect des lieux publics (« ne pas jeter ses ordures dans les poubelles »), insiste à son tour pour rappeler la primauté du principe de la liberté individuelle : « Chacun doit pouvoir vivre comme il l'entend, l'important étant de pouvoir communiquer. »

Ils accordent à la Charte canadienne des droits et des libertés une importance première. Un émigré indien qualifie cette charte de « great, important, essential », et un émigré haïtien donne cette définition des uniques valeurs à partager au sein d'une société : « les règles démocratiques et les valeurs inscrites dans les chartes », rappelant qu'il a dû « partir de Haïti parce que cela n'existait pas là-bas ». Dans le même esprit, un émigré du Salvador rappelle la délation et la répression politiques qui existaient dans son pays en raison de l'absence d'une charte des droits, tandis qu'un de ses compatriotes maintient : « C'est très important d'avoir une charte, ça permet de nous protéger contre nous-mêmes et contre le gouvernement. »

De fait, ils mettent tous de l'avant deux valeurs devant commander les relations sociales et politiques, le respect de la personne et la tolérance si prisée par les auteurs classiques libéraux, et leurs réponses à une question sur le ou les principes de base de la vie en société sont claires et concises :

Le respect pour les personnes, de n'importe quelle race, religion, orientation sexuelle ; on doit respecter les personnes (Salvadorien) ;

Les droits de l'homme, des conditions de travail justes pour tout le monde, et des valeurs comme l'amitié ou la bienveillance (Indienne, traduction) ;

Liberties. I can't really say any more. I don't believe that there are fundamental things, I don't believe in fundamentalism of any sort. In terms of liberties, yes (Indien) ;

Les droits, les lois et règlements, et le respect des gens, de leur culture, de leur façon de penser (Haïtienne) ;

Une valeur commune, le respect de l'autonomie de la personne (Haïtienne).

Et un émigré du Viêt-nam souligne que la protection des libertés fondamentales fut la raison seule et première de son choix du Canada comme pays d'émigration.

Une autre facette du régime politique canadien est fortement valorisée : la protection sociale et médicale. Les droits sociaux acquis et le sens de l'égalitarisme qui les sous-tend sont des « avantages » significatifs pour tout un chacun au Canada et ils ne s'attardent pas à savoir si les

programmes de protection sociale et médicale relèvent du fédéral ou du provincial ; ils les considèrent comme un trait canadien essentiel : « This country has social benefits and protection we don't have back home. This is actually one of the best things about Canada » (Indien) ; « La protection sociale, c'est un facteur important dans la vie au Québec et au Canada » (Marocain) ; « Une aide extraordinaire. Dans mon pays, si tu n'as pas d'ouvrage, tu meurs de faim ; ici tu peux chercher un emploi sans mourir de faim » (Salvadorienne).

### **Pays choisi et pays d'immigrants**

Ces immigrants sont tous devenus des citoyens canadiens par choix, à l'exception d'une femme qui n'a pas encore voulu renoncer à sa citoyenneté indienne<sup>4</sup>. Ils s'identifient tous comme Canadiens en raison de la détention de ce statut et ils adhèrent à une symbolique de la citoyenneté canadienne fondée sur des images de démocratie, de droits individuels, de liberté et sur le prestige de l'État canadien à l'échelle internationale.

Certains (10 sur 30<sup>5</sup>) se définissent aussi comme Québécois mais au seul titre de leur résidence dans la province de Québec et ils placent cette identification au second rang par rapport à leur identification comme Canadiens.

Les autres (20/30) refusent de s'identifier comme Québécois, car la citoyenneté canadienne est à ce point une valeur pour eux que son obtention, à l'instar du droit d'immigrer au Canada, est un privilège. Une perception que confirme leur fierté d'être Canadiens : « We are proud to be Canadian » ; « Je suis fière d'être citoyenne canadienne. » Et pour un homme émigré du Salvador, « le Canada, c'est mon pays, un pays humanitaire, qui s'implique dans les affaires du monde, un pays dont le gouvernement est là pour la population et ça c'est bon [...] le meilleur pays pour vivre, un pays pacifique et intègre sur le plan politique qui donne envie de s'y identifier ».

Ces émigrés tiennent à préciser qu'ils ont choisi d'émigrer au Canada et non pas dans une province particulière. Ils sont venus au Canada, « dans ce pays qui se nomme le Canada » (Vietnamienne), « ce grand pays où il y a la démocratie » (Salvadorienne) et de toutes manières « le

- 
4. À la différence de la France et du Maroc, l'Inde et Haïti ne reconnaissent pas le principe de la double citoyenneté et les émigrés de ces pays perdent la citoyenneté de leur pays d'origine en devenant citoyens canadiens. Les émigrés vietnamiens ont perdu tout droit à une citoyenneté du Viêt-nam en quittant ce pays.
  5. Trois arrivés de l'Inde (deux hommes, une femme), cinq du Viêt-nam (trois hommes, deux femmes), un de Haïti (homme) et un du Maroc (femme).

Québec fait partie du Canada » (Salvadorienne). L'affirmation de cette identification se fonde aussi sur une représentation du Canada comme terre d'asile ou terre promise : « un grand pays offrant plein d'opportunités aux immigrants », reconnu pour être « one of the best countries in the world, one which has freedom and one which many people are seeking to live in ». Ces personnes ont émigré au Canada, terre promise et de libertés, et au Québec sous la contrainte de l'histoire migratoire, car des parents étaient établis là, ou en vertu d'une connaissance du français qui semblait faciliter l'établissement.

## La province de Québec

Tout en appréciant une différence québécoise, dont la qualité de vie du milieu montréalais et l'usage du français sont des aspects centraux, ces immigrants considèrent le Québec, à l'égal de toute autre province canadienne, comme une société composée d'individus et de citoyens canadiens et non d'une majorité linguistique ou historique ayant des droits particuliers et à laquelle ils devraient se joindre. Ils ne développent aucune allégeance particulière à l'État québécois, une des entités administratives régionales autonomes au Canada, et une entité subalterne quand il s'agit de parler d'instance fondant les règles de la vie en société. Seul l'État fédéral octroie le droit d'immigrer<sup>6</sup> et la citoyenneté, et ce dernier statut constitue le référent premier de toute identité collective et de l'inclusion comme membres d'une société. Ils sont des citoyens liés directement et uniquement à l'État canadien.

Aussi, si la langue française représente un instrument indispensable de leur insertion sociale au Québec et un atout intéressant, ce n'est nullement une spécificité québécoise, mais l'un des attributs de l'État canadien, le bilinguisme, qui permet, à leurs yeux, l'usage du français au Québec et sa défense. Le Québec est certes une région du Canada distincte par l'usage prédominant d'une des deux langues officielles, mais il ne saurait exister une identité québécoise séparée de l'identité canadienne. « Quebec is a part of Canada. I say Quebecker and Canadian because I don't believe that Canada and Quebec are two separate identities » dit un émigré indien, alors qu'un autre expose : « I became a Canadian citizen. I live in Canada, I feel part of Canada having been here for so many years. In India, I am loyal to India, in Canada, I am loyal to Canada. » Pour ces immigrants, « Canada et Québec, c'est la même chose » (Vietnamienne) et, « pour parler d'une identité québécoise, il faudrait que le Québec forme un pays à part » (Vietnamien). Expriment d'autre manière cette conviction, une émigrée de Haïti explique comment

---

6. Ces personnes n'attribuent pas d'importance au fait que l'État québécois dispose du droit de sélection et d'admission des immigrants indépendants et des réfugiés.

le débat sur la souveraineté l'a déconcertée : « Quand j'ai immigré, j'ai jamais pensé Canada-Québec. C'est venu ces dernières années que je commence à voir qu'y a comme une séparation entre Québec et le reste du Canada. Mais, dans ma tête, je vois pas le Québec à part, puis le Canada. »

La définition de la qualité de Canadien que donnent ces personnes met en évidence le statut régional de la société québécoise à leurs yeux. Néanmoins, elle ne signifie nullement une quelconque hostilité ou indifférence envers cette société, pas plus qu'une absence totale d'un sens de faire partie de celle-ci, mais simplement qu'un tel sens ne saurait être vu comme une attache ayant préséance sur la qualité de membres de l'État représentant l'ensemble des résidents du Canada, l'État fédéral. Le lien citoyen est premier et l'attachement à la vie au Québec, à Montréal, comme, pour certains, le sens de faire partie de la société québécoise sont les manifestations d'une satisfaction à vivre au sein d'une composante quelque peu particulière du Canada. C'est une attitude personnelle d'individus libres, satisfaits et intéressés par leur milieu de vie, nullement une adhésion aux intérêts ou aux projets d'un groupe, d'une « majorité historique », d'une « nation culturelle » ou d'une « majorité francophone ». On pourrait parler, à leur propos, d'une appartenance secondaire au Québec qu'englobe le lien citoyen canadien et que renforce et confirme le plaisir de vivre dans cette province.

Un émigré du Salvador illustre cette dynamique. Il ne voudrait pas vivre dans une province canadienne autre que le Québec parce que, ailleurs, « c'est plus américain », et il reconnaît une particularité de la société québécoise. Mais il ne s'identifie pas comme Québécois. De ce point de vue, le Québec est une région qui incarne une différence intéressante au Canada et en Amérique du Nord. Les commentaires formulés à propos des termes « différence québécoise » et « peuple québécois » clarifient cette conception.

## **Le peuple québécois**

Certains attribuent au mot peuple le sens d'ethnie partageant un territoire, des mœurs et des usages particuliers. Le peuple est à leur sens une communauté de vie et de culture historique. D'autres ne voient dans le terme peuple que l'ensemble des citoyens relevant d'un État, en l'occurrence l'État canadien.

Au nombre des premiers, dont souvent des émigrés vietnamiens, deux manières de penser sont observables. Soit ils ne voient pas comment repérer un peuple au Québec, soit ils réfutent tout droit d'un tel peuple d'imposer ses valeurs et ses projets.

dans la loi 101. Cette loi lancerait un message : si vous ne parlez pas français, vous n'êtes pas les bienvenus au Québec.

Pourtant, en raison de la situation en Amérique du Nord, il est absolument nécessaire pour tous les émigrés salvadoriens et certains vietnamiens que le français soit la langue officielle au Québec. Sa protection se présente dans le cas des premiers comme l'objet d'une véritable alliance entre immigrés hispanophones et Québécois francophones pour que « les Américains soient restreints d'envahir culturellement la région » (homme), qu'« ils ne rentrent pas partout. Ils sont déjà partout, même en Europe. Faut garder le français, combattre l'anglais et les États-Unis » (femme).

Mais, tout en comprenant l'enjeu de la protection législative du français au Québec, ces émigrés et d'autres, haïtiens et marocain, affirment que la pratique de l'anglais ne doit pas être déconsidérée. Cela leur semble évident pour une raison : « Si vous voulez travailler il faut parler les deux langues et il y a quand même des anglophones qui investissent. Alors si on passe des lois pour inciter ces gens à ne parler que le français, ils peuvent quitter le Québec » (Haïtien).

Qu'ils montrent une compréhension ou non du statut du français en Amérique du Nord, une première ligne de pensée rassemble ces immigrés. Ils veulent, tous, être assurés de ne pas être limités au seul usage du français, une langue intéressante mais de statut second, car « on ne peut pas se permettre de bouder l'anglais, c'est une réalité nord-américaine. Le bilinguisme est un atout important en contexte nord-américain » (Vietnamien), et « we live in a North American context. To believe that we live in a corner, and that we can survive like that, this is totally ridiculous (Indien). De plus, « language is one of the hundred things that make a culture » (Salvadorien) et non la seule.

Ces immigrés sont, en fait, concernés essentiellement par la langue d'enseignement pour laquelle ils demandent le droit au libre choix. Si cette liberté était possible, alors tout deviendrait acceptable même si, notamment pour les émigrés salvadoriens, le non-respect du principe du libre choix en général demeure préoccupant. L'un, tout en reconnaissant la légitimité de mesures susceptibles de contrer le « bombardment of American garbage », s'interroge sur l'esprit qui anime la législation en vigueur, un esprit qui est moins celui de la protection que de l'imposition de règles dont l'effet ne peut être que contraire à celui qui est recherché. La liberté de choix demeure pour lui un principe fondamental, surtout lorsque l'on vient d'un pays où « democracy and rights mean nothing ».

L'ensemble de ces immigrés appuient leur défense du principe de la liberté individuelle d'autres arguments qui illustrent leur conception

d'une société composée d'individus autonomes et aptes à décider de leurs pratiques. Tout d'abord, l'imposition légale d'une langue est inefficace et risque de provoquer l'effet inverse de celui qui est escompté, les individus agissant toujours selon leurs intérêts. Secondement, l'adoption d'une langue par des individus tient à son statut au sein de l'économie. En effet, « quand les gens arrivent dans un pays qui est stable économiquement et qui est capable d'offrir des emplois, ils apprennent la langue du pays » (Vietnamien). De plus, une langue ne saurait disparaître : « La loi 101, c'est pas nécessaire parce qu'il est impossible de perdre une langue. C'est les politiciens qui font croire aux gens que c'est nécessaire » (Haïtienne). Et, dernier argument que présente une seule personne, une émigrée vietnamienne, la loi 101 est inéquitable : « On peut protéger le français, mais cela donne un avantage aux Canadiens français. »

En un mot, pour ces immigrés, la protection du français est une politique légitime à condition qu'elle tienne compte des impératifs économiques du monde actuel. Aussi cette protection devrait-elle être limitée et nullement étendue. Les balises qu'ils souhaitent voir ajoutées à la législation existante visent essentiellement la fin d'une attitude qu'ils qualifient d'ostracisme à l'égard de la pratique de l'anglais, la mise en acte du droit à l'affichage commercial bilingue et l'abolition de l'obligation pour les enfants immigrés ou nés au Québec de fréquenter des établissements scolaires francophones. Le droit de scolariser les enfants en anglais, tout en leur apprenant d'autres langues dont le français, langue indispensable au Québec, leur paraît un enjeu dominant dans le contexte nord-américain. Il en va de l'avenir de leurs enfants, puisque la connaissance de l'anglais est une qualification demandée sur le marché du travail québécois. Ainsi, disent des émigrés marocains et haïtiens, devrait cesser ce message de « répression de l'anglais » dans le monde du travail.

Et certains proposent d'envisager la protection du français au Québec d'une autre manière : le français devrait être langue officielle uniquement dans les institutions gouvernementales, les services publics et parapublics à l'exception du secteur de l'enseignement, et dans les « secteurs culturels » où existe une concurrence déloyale de l'anglais, soit les médias et les industries culturelles. Quant aux droits de la minorité anglophone à des services sociomédicaux dans sa langue, ils devraient être maintenus. Ils veulent donc voir annulée une protection du français à l'école publique et sur le marché du travail, deux sphères où doivent se décider, sans aucune ingérence de l'État, le statut et la promotion sociale de tout individu. Et ils ne peuvent que trouver un soutien de premier ordre à leur argumentation dans le bilinguisme de l'État canadien.

Il est un autre enjeu que la pratique du bilinguisme au Québec, qui explique l'affirmation par ces immigrés de la primauté des libertés individuelles et de l'État canadien.

## LA RICHESSE DE LA DIFFÉRENCE INTERINDIVIDUELLE

L'accent mis sur le respect des libertés fondamentales tient à leur conviction qu'ils doivent être libres de mener leur existence à l'abri des injonctions de toute majorité, économique, culturelle, financière, ou d'un État qui reprendrait les propos de celle-ci. Leurs aspirations sont fondamentalement personnelles et de deux ordres : une promotion socioéconomique pour eux-mêmes et leurs enfants dont l'usage de l'anglais semble les assurer, et le maintien d'orientations culturelles propres.

Ils s'opposent à toute mesure visant à réduire les différences d'orientation culturelle entre individus, puisqu'« il n'est pas possible d'avoir des valeurs communes, chacun a ses racines, ses origines, sa façon de vivre » (Marocaine) et, « dans une société, il faut qu'il y ait des gens de pensées différentes ; sinon il n'y a pas de richesse » (Vietnamien). Et ils invoquent un principe de réciprocité entre la « culture déjà ancrée » et les autres orientations culturelles parce que, « dans un pays démocratique, il faut tenir compte que les gens viennent de différents pays et qu'ils ont aussi leurs valeurs fondamentales, il faut essayer de faire des compromis » (Vietnamienne).

Ils attachent une très grande importance à leur orientation culturelle personnelle, qu'ils ne sauraient effacer. Leur référent premier d'auto-identification met en scène ce fait. Ils se disent des immigrés mais surtout des personnes socialisées dans d'autres sociétés, des membres d'une diaspora, des fidèles d'une religion ou encore des Canadiens d'origine particulière, en l'occurrence salvadorienne, vietnamienne, indienne ou haïtienne. Ils présentent leurs identifications primordiales en les hiérarchisant de la manière suivante :

Je suis un homme, un Américain et un Hispanique ; dans cet ordre (Salvadorien) ;

First, I am an Hindu, it will always stay there. You must respect the values, the traditions in your home, with your family. Second, a Canadian of Indian origin, and I am living in Quebec so I am Quebecois (homme) ;

Être immigrée, c'est le trait le plus important parce que ça m'a autorisé à faire des erreurs, puis une femme, une Vietnamienne-Canadienne ;

Je suis immigrée, j'ai seulement un peu d'appartenance au Québec, puis membre de la diaspora latino-américaine, j'aime beaucoup la culture latino, c'est moi (Salvadorienne) ;

Je suis d'abord une immigrée, car j'ai choisi ce pays pour m'y intégrer ; ensuite je suis francophone, et je suis Noire car on peut pas s'en détacher, c'est mon origine, mon identité profonde (Haïtienne) ;

Je me définis plus comme un immigrant au Canada et au Québec que comme Canadien ou Québécois parce que j'ai encore des liens avec le Maroc et que j'ai quand même passé une grande partie de ma vie à l'extérieur du Canada.

Ces identifications sont sous-tendues par une volonté de maintenir des valeurs dites absentes de la société québécoise et de la société canadienne, comme le sens de la solidarité familiale et le respect des autres. Les traits les plus négatifs à leurs yeux sont « un individualisme excessif » (Vietnamienne), la décomposition des familles, l'indifférence des enfants au sort de leurs parents âgés (Indiens, Vietnamiens), l'absence de valorisation de la personne humaine » (Marocain) et la prégnance de « valeurs matérialistes » (Vietnamiens).

Certains espèrent même voir leurs propres valeurs adoptées un jour au Québec et là serait une de leurs contributions à l'avancement de la société québécoise. Pour un émigré vietnamien, sa socialisation particulière aiderait à contrebalancer des effets « néfastes de la culture occidentale », car « nous les Vietnamiens sommes de culture spiritualiste et de tradition familiale forte, contrairement aux Québécois de culture matérialiste-individualiste ». De même, un émigré salvadorien dit vivre au Québec afin d'y « faire la différence avec ses enfants ».

## ACCEPTATION ET RECONNAISSANCE

Néanmoins, ces immigrants conçoivent leur orientation culturelle comme une orientation privée, un attribut personnel, et non comme le signe d'une appartenance communautaire, quand bien même certains participent à la vie d'une communauté ethnoculturelle. Selon eux, cette différence ne doit pas être dépréciée dans leurs relations sociales et devenir le marqueur d'une extranéité à la société québécoise ou canadienne. Le respect des libertés fondamentales suppose en effet l'interdiction de toute discrimination en vertu d'attributs culturels (religion, orientation de valeurs) et ils soutiennent avec force le principe de l'égalité des droits entre individus et toute législation interdisant la discrimination selon l'origine ethnique, raciale ou nationale, comme toute discrimination basée sur le sexe.

Les immigrants décrits dans le chapitre précédent montraient une forte volonté de s'adapter aux règles et aux valeurs de ce qu'ils dénomment la « majorité ». Ils concevaient le respect de la pluralité culturelle apportée par l'immigration comme un objectif à atteindre dans le futur. Il n'en est rien des personnes décrites ici. Pour elles, l'acceptation et la



reconnaissance d'orientations culturelles particulières constitue une condition *sine qua non* d'une identification québécoise et le respect de leurs orientations culturelles est un droit inaliénable dérivé de leur qualité de citoyens canadiens et non une demande qu'elles formulent à la majorité franco-québécoise.

## **S'affirmer Québécois**

Certaines personnes se disent Québécoises (10 sur 30) et, pour la plupart, déclarent qu'une des raisons premières de leur permanence au Québec a été de ne pas avoir connu personnellement de discrimination culturelle. Être acceptés comme des individus aux cultures particulières a été leur vœu dès les premières années de leur arrivée et ce vœu a été exaucé.

Cinq émigrés vietnamiens témoignent de cette expérience, dont une femme qui affirme : « Je me sens comme un membre de la société, c'est une question d'habitude, mais c'est aussi parce que j'aime le climat social : il n'y a pas de discrimination. » Une autre qui, dans l'exercice de son activité professionnelle, doit se déplacer un peu partout dans la province dit « avoir appris à connaître les Québécois typiques, vivant dans les campagnes » et les juge très chaleureux comme au Viêt-nam. Un autre encore déclare : « La discrimination raciale au Québec n'est pas aussi forte qu'ailleurs. » Cet accueil a facilité, chez eux, le cheminement de l'idée de faire partie du Québec, même s'ils parlent d'un ethnocentrisme canadien-français qu'ils ont subi lors de recherche d'emplois ou en d'autres occasions, mais auquel ils n'ont guère attaché d'importance. Il ne fut que ponctuel et sans effet sur leur vie. Ils parlent aussi d'une préférence accordée par l'État provincial aux « Québécois », aux francophones ou aux « de souche », autant de termes dont ils usent pour désigner les personnes d'ascendance canadienne-française. « L'État supporte peut-être un peu plus les gens de souche que nous autres, peut-être parce qu'ils sont majoritaires » dit par exemple un homme. Mais, surtout, ils distinguent nettement « deux types de Québécois », certains « vraiment très ouverts, très chaleureux », d'autres « très fermés aux autres » et qui « accordent encore trop d'importance à la souche québécoise et acceptent difficilement les autres cultures » (femmes).

En raison de leur respect de la règle de la majorité en démocratie, de l'accueil qu'ils ont reçu au Québec et de leur statut de citoyens canadiens, ces immigrés venus du Viêt-nam se considèrent des Québécois et réfutent toute définition de ce terme qui ne les incluerait pas : « Je vis au Québec, je suis un Québécois, même si pour des Québécois il faut être né au Québec pour être considéré tel » (homme). Il existe chez eux une volonté ferme de passer outre à l'image d'exclusion que comporte

toute définition ethnocentriste d'un Québécois. Un Québécois est un résident qui contribue à la société locale : « Je suis Québécois, quoi qu'on pense, parce que, suivant la définition que j'ai donnée [quelqu'un qui vit au Québec et qui participe à toutes les activités de la société, par le travail], je suis dedans » (homme) ; « Un Québécois, c'est quelqu'un qui travaille au Québec, qui contribue à la vie économique et politique » (homme).

Il en est de même de trois émigrés indiens qui se considèrent personnellement acceptés au Québec et qui n'ont pas eu d'expériences de discrimination ethnique ou raciale. Un homme note : « Francophones don't make me feel alienated at all as a Hindu, not at all. » Selon lui, il est clair que « you can be Jewish or Hindu, and still be a Quebecker » ; et une femme dit aimer le Québec en raison de l'attitude des personnes en général et de son entourage en particulier, dont elle se sent appréciée et respectée : « Most people are very nice. Even the pure laine ; why should I complain ? They are so good. If I have a problem, then they will come running for me. »

Encore une fois, un accueil favorable a été un facteur important de l'attachement de ces immigrants à vivre dans la province, comme de leur sentiment de faire partie du Québec et de leur identification comme Québécois. Et ils veulent être assurés que cette situation perdure et soit une réalité pour tous les immigrants et leurs descendants. En effet, un Québécois doit être défini selon eux comme un résident et un bon citoyen obéissant aux lois.

Dans le cas de ces émigrés indiens et vietnamiens, deux facteurs sont aussi intervenus dans leur développement d'une identification québécoise : l'importante présence d'immigrés et de leurs descendants au Québec, une présence qui les rassure, et leur établissement à Montréal. Leur attachement au Québec est tributaire du milieu de vie montréalais et ils s'identifient le plus souvent comme Montréalais, certains liant cette identité à une appartenance nord-américaine et au bilinguisme.

Selon une figure totalement inverse, une émigrée du Maroc et un émigré de Haïti ne se considèrent pas acceptés et s'affirment Québécois contre le marquage culturel ou racial qu'ils subissent. Pour l'homme, un Québécois, « c'est quelqu'un qui vit au Québec et qui accepte tout ce qui se passe, et que la société accepte aussi. D'après moi, il ne devrait pas y avoir de différences de couleur ; c'est pas sur ça qu'on devrait se baser pour être Québécois ». Il remarque cependant que « nombre de Canadiens français » se montrent hostiles avant de réaffirmer : « Un Québécois, c'est quelqu'un qui habite au Québec, qui parle français, qui n'est pas obligatoirement pure laine, comme on dit. » Et il maintient que sa différence ne saurait l'empêcher d'avoir une place au sein de la

société québécoise : « Je me définis comme un Haïtien qui vit au Québec, qui fait partie de la société québécoise, qui veut apporter sa contribution pour le bien-être de la société en général. »

La femme se dit membre de la diaspora marocaine et de culture berbère avant d'être Québécoise. Elle accepte sans réserve le caractère francophone du Québec, mais veut voir sa particularité culturelle acceptée et elle ne compte s'intéresser aux origines des « Québécois » que si ces derniers veulent bien se soucier de ses origines. La perception d'un marquage négatif et injustifié en raison de sa différence culturelle et religieuse, « Vous pensez que moi je suis acceptée ici ? », la porte à dénier tout droit des « Canadiens français de refuser de la reconnaître Québécoise ». Elle gardera son héritage ethnocommunautaire et affirmera sa différence, quoi qu'il en soit, et son identification au Québec relève de l'affirmation de trois critères uniques : résidence dans la province, acceptation de la francophonie québécoise, et, condition incontournable, reconnaissance de la présence d'individus d'orientations culturelles diverses sur le sol québécois.

### **L'impossibilité d'être Québécois**

D'autres émigrés (8 sur 30) ne se définissent pas comme Québécois à cause de la mise à l'écart des immigrés et de leurs descendants au sein de la société québécoise. Des émigrés de Haïti (3) disent subir un racisme constant et placent le phénotype au nombre des premiers référents les identifiant aux yeux des autres. « La société me le rappelle tous les jours » dit un homme, et il ne veut voir aucun autre critère que la résidence dans la province définir un Québécois : « C'est quelqu'un qui vit ici, point. » Une femme fait l'équation suivante : « Je suis Noire et pas Québécoise. »

Le racisme est aussi une dure réalité pour une émigrée du Salvador. Parlant de l'école de son fils « où il y a beaucoup d'enfants québécois », elle s'étonne de ce qu'il puisse tenir des propos qui l'excluent : « Son discours est assez étonnant. Il va dire : "Non, moi je ne suis pas Québécois, maman. Ma peau n'est pas blanche. Ma peau est brune". » Une autre femme précise qu'elle est « Canadienne-Montréalaise », car Montréal est « le premier lieu où [elle a] mis les pieds au Canada », et parce qu'elle ne correspond pas aux critères (langue et couleur de la peau) des « Québécois » : « Dès qu'on me regarde, on sait de quelle origine je suis. » Aussi ne peut-elle se considérer Québécoise.

Des émigrés de l'Inde (3) perçoivent, quant à eux, une discrimination basée sur la race ou sur leur usage de l'anglais. Une femme ne croit nullement à une efficacité quelconque des lois interdisant la discrimination raciale :

S'il y a des lois, elles ne sont pas très efficaces parce qu'à l'usine de mon mari, ce sont toujours les Indiens qui sont mis à pied avant les Italiens, les Québécois, etc. Quand mon mari cherchait un travail, il s'est souvent fait dire qu'il n'y avait pas de place, alors qu'on engageait des francophones ou anglophones blancs. Ce sont surtout les Indiens, les Bangladesh, les Sri-Lankais, les Sud-Asiatiques, qui sont visés (traduction).

Elle fait également référence à une définition coutumière d'un Québécois comme d'un francophone : « Le problème ici, c'est la langue ; j'habite au Québec donc je devrais être Québécoise, mais puisque je ne parle pas français, alors je suis Canadienne » (traduction). Face à l'exclusion qu'elle ressent fortement parce qu'elle ne maîtrise ni le français ni l'anglais, elle veut donner une autre définition d'un Québécois : « Quelqu'un qui est né au Québec ; quelqu'un qui paie des impôts » (traduction). Et cette femme de compter sur ses enfants pour combler un jour l'écart qui la sépare de la qualité de Québécoise.

Selon une autre émigrée indienne, « if you say Quebecker, you mean only Francophone, it means I don't belong here. Right ? And that is not right ». Cette femme, qui assimile francophone et Canadien français et éprouve des difficultés à parler le français, s'interroge sur la place qu'elle pourrait avoir dans une société en train de devenir de plus en plus francophone. Une société de surcroît dans laquelle, de toute façon, sa qualité de personne provenant d'ailleurs ne semble pas toujours acceptée : « It happens in terms of how you are received in some places, like restaurants for example. The way that some people treat you. » Dès lors, à moins que le Québec ne décide de s'ouvrir davantage à d'autres réalités culturelles et linguistiques, ses liens avec la société québécoise ne se conçoivent qu'à travers son travail et sa famille : « My job, my family. No other ties that bind me here. »

## Refuser d'être Québécois

Quant aux derniers immigrés (12), ils ont décidé d'une appartenance exclusivement canadienne et refusent de se dire Québécois vu leur perception d'un ethnocentrisme canadien-français et d'une discrimination raciale au Québec. Ils n'ont pas été, toutefois, directement atteints par ces formes de rejet.

Ces émigrés de Haïti, de l'Inde, du Maroc, du Salvador et du Viêt-nam dénie toute légitimité au rejet xénophobe qu'ils perçoivent. Ils estiment qu'il va, eux aussi, contre les intérêts de la majorité canadienne-française et que l'établissement dans la province devrait suffire à définir un Québécois : « Est Québécois toute personne qui a adopté le Québec comme lieu de résidence, et qui y a consacré une bonne partie de sa vie » (Marocain), « Anybody who pays taxes, who lives in Quebec and follows the rules of the province, then, this is a Quebecker » (Indienne).

Vu cette définition, ces immigrés sembleraient être des Québécois à leurs propres yeux. Nombre d'entre eux, d'ailleurs, estiment répondre aux critères qu'ils avancent : être de bons citoyens, être établis au Québec, obéir aux lois, participer au marché du travail, payer des impôts et apprécier vivre dans la province. Mais il existe une définition coutumière d'un Québécois qui rend impossible une telle identification. Un Québécois est une personne d'ascendance canadienne-française, un francophone ou encore un Blanc. Et le refus d'acceptation que traduisent ces définitions annule toute volonté de leur part de manifester une appartenance au Québec. Un homme explique : il voudrait voir disparaître cette idée généralement admise qu'un Québécois soit « quelqu'un né au Québec de parents canadiens-français ». Sinon, il continuera de se dire uniquement Canadien.

Ces immigrés sont gênés, sinon exaspérés, d'être sans cesse considérés comme des immigrés, des étrangers : « During the past so many years I've lived in Quebec, that is the question most often asked : what is your nationality ? I have answered this question 200 times, which always reminds me of the fact that I am Indian. [...] We as immigrants are not as equal as everybody else. This is not overt » (Indien). Et ce traitement paraît totalement injustifié à un autre émigré indien qui montre un attachement particulier à ceux qu'il dénomme French people : « I am the most attached to the French people. But somewhere in the mind, there is a feeling that we are not as much accepted. »

Pareillement, un émigré du Salvador se montre déçu des barrières dressées devant lui en raison d'un « protectionnisme canadien-français » et de sa manière de parler le français, d'autant plus qu'il donne son appui à la cause francophone. Son jugement est net : « J'ai essayé de m'intégrer à la société, j'ai suivi des cours, mais le monde ici, il se regroupe. Jamais on pourra devenir Québécois. » Pourtant, « une personne pas née ici peut devenir Québécoise si elle apprend à comprendre la culture des gens d'ici, le sens des choses ». Faute de la reconnaissance d'un tel fait, il conclut : « J'ai envie d'être Canadien parce que jamais on va cesser d'être immigrés aux yeux des natifs francophones. » Une de ses compatriotes fait la même déduction : « Jamais un immigrant sera considéré comme un Québécois », alors qu'une seconde regrette « qu'on demeure immigrant tout le temps ». Et un émigré vietnamien, qui vit dans un milieu anglophone et parle un peu le français, ne voit pas, pour sa part, pourquoi vouloir absolument se dire Québécois si la majorité des résidents donnent la définition suivante d'un Québécois : « This is a man or a woman whose mother language is French, who lives in Quebec and who considers the government of Quebec as leader. »

En définitive, face aux difficultés fort inutiles et incompréhensibles que comporte le fait de se dire Québécois, ces immigrés adoptent

une attitude d'indifférence ou de refus vis-à-vis d'une appartenance et d'une identification au Québec. Et leur conviction que le premier ancrage d'un individu à une société est sa qualité de citoyen ne les porte pas à rechercher une telle identification. Ils se disent uniquement Canadiens et rappellent qu'en tant que citoyens canadiens ils détiennent les mêmes droits que les « Canadiens français », les Blancs ou les francophones. Sur ce point, ils se montrent intransigeants puisqu'un individu n'a l'obligation de suivre les règles de quelque majorité, si ce n'est d'une majorité politique : « Nous sommes égaux avec les natifs. On va me dire que je suis immigrante, mais moi, je ne suis pas immigrante, je suis une Canadienne. Les autres peuvent penser... » autrement (Salvadorienne).

### **Le sens du multiculturalisme**

Quelle que soit leur position sur la question de leur appartenance québécoise, l'identification, être citoyen canadien, apparaît à ces immigrants le symbole et le gage de leur droit de s'opposer à toutes formes de stigmatisation. Dans ce contexte, toute politique promouvant le respect de la différenciation culturelle des individus devient un enjeu, car, là, se montre la capacité de l'État de remplir sa fonction primordiale de protection de la libre expression des intérêts et des projets des individus et d'endiguer toute imposition d'un dessein collectif par une majorité culturelle.

Considérant leur orientation culturelle comme une affaire relevant de leur propre gouverne, ces immigrants ne sont pas des partisans fervents des programmes de l'État, canadien ou québécois, qui soutiennent la vie des organisations ethnoculturelles. Il n'existe pas, pour eux, de droit des groupes culturels minoritaires de recevoir des fonds de l'État pour affirmer et maintenir des particularités. De la politique multiculturaliste fédérale, par exemple, ils retiennent un message d'égalité sociale et culturelle entre des individus : « Le multiculturalisme, tout le monde se traite en égal, c'est le trait que j'aime le plus » (Vietnamienne), et ils mettent l'accent sur la connaissance des cultures et le respect interindividuel et non sur le maintien ou le renforcement de communautés ethniques : « They should respect each other. If they don't know their customs, then they cannot respect one another. If I don't know my friend, that this day is important for him, what kind of friend am I ? It is a matter of respect » (Indien).

Ils sont, dans plus de deux cas sur trois (22 sur 30), hostiles à un financement public du fonctionnement et des activités des institutions ethnoculturelles. Un pareil financement est une immixtion injustifiée de l'État dans les affaires privées des individus, qui sont les seuls responsables avec les institutions ethniques du maintien d'usages culturels

particuliers ; certes l'État peut éventuellement contribuer par un financement ponctuel d'activités précises. Deux émigrées indiennes rappellent ce fait d'évidence : « Cultural gatherings and all those things are in the cultural groups, so they have to finance themselves » ; « Le gouvernement ne peut rien faire si on ne fait rien, c'est d'abord aux individus et aux associations de s'organiser » (traduction).

De plus, un financement public des institutions ethnoculturelles est un facteur de division sociale et « il faut mieux favoriser une plus grande compréhension entre ethnies » (Vietnamienne). Une émigrée du Salvador, qui se veut un membre de la « diaspora latino », refuse un message qu'elle dit entendre dans la politique multiculturaliste canadienne : « Le multiculturalisme fait que le monde peut pas s'intégrer, tout le monde tolère toutes les cultures et finalement il n'y a pas de culture. On doit s'impliquer dans les affaires d'ici, pas implanter les siennes. »

Aussi ces immigrés ne soutiennent-ils que les programmes qui font savoir à chacun qu'il a le droit de maintenir sa différence. Selon eux, ces programmes ne peuvent que faciliter les relations entre les immigrés et le reste de la population au Québec et « c'est le rôle de l'État de favoriser des relations ethniques harmonieuses » (Marocain) et « de réguler les relations entre groupes » (Vietnamienne). Par exemple, ils sont plus que favorables au programme de sensibilisation du personnel de la fonction publique provinciale à la pluralité culturelle de sa clientèle, car il est clair que « Civil servants must know the people with whom they are dealing. There will be less discrimination » (Indien).

Vu leur accent sur l'égalité des droits des immigrés, ils défendent aussi les politiques et les programmes, provinciaux ou fédéraux, en la matière. Certains<sup>7</sup> tiennent d'ailleurs à voir l'État partager avec les associations ethnoculturelles la responsabilité d'aider à l'insertion sociale des immigrés et contribuer au coût des activités des institutions ne disposant pas d'importantes ressources financières. Un émigré haïtien, parlant de l'aide apportée par des associations à des enfants ayant des difficultés scolaires, explique : « Le fardeau est trop lourd pour les ethniques, parce que, si on n'avait pas... mettons la table qu'on va écrire dessus, qu'est-ce qu'on va faire ? C'est le gouvernement qui doit nous aider pour faire ça. »

Ils donnent encore leur appui aux programmes d'accès en emploi des « minorités visibles » dans les fonctions publiques, québécoise et fédérale, des programmes qui « contribuent à l'intégration de l'immigrant à la vie économique, politique, sociale du pays, lui permettent de

---

7. Trois émigrés haïtiens, deux vietnamiens, l'un marocain et deux salvadoriens.

s'élèver et de ne pas rester cloisonné » (Salvadorienne), « make you feel more secure when you have your kind of people there » (Indienne), permettent de réduire « l'inertie à embaucher des Pakistanais, des Marocains... » (Marocain) et donnent aux immigrés « le sentiment qu'ils sont acceptés comme membres de la société et qu'on reconnaît leurs compétences » (Salvadorienne).

La plupart sont en faveur du Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO). Ils y voient une obligation de l'État de favoriser l'apprentissage de langues étrangères vu sa responsabilité du secteur de l'éducation publique et de l'acceptation de la pluralité culturelle : « It is a good idea, because it's not only Vietnamese, Chinese or Japanese or Italian, and if the students would learn other languages, it's good too. It's a good way to know another culture, another country and it's good for them if they are in business to know another language » (Vietnamien).

### **Le droit de se distinguer**

Pour ces immigrés, l'expression « orientations culturelles » doit demeurer discrète, comme le rappelle un émigré indien : « As regards religion, I don't think that this is something to show, it is for myself. It is what I believe. » Mais au nom de l'interdiction de toute discrimination ethnique, nationale ou religieuse, ces orientations ne peuvent pas être facteurs de stigmatisation et d'exclusion sociales et on doit avoir le droit de manifester une orientation culturelle particulière en portant des signes distinctifs :

It is very easy to say that it should not be allowed, that everybody should be equal. It is very difficult. I am a Sikh, I know what the turban means to a Sikh. Me, I decided not to wear one, and this is okay. But those people who don't want their children to be like others, it means a very big thing. It is a part of their body. At some stage, when these people are more deeply integrated into society, their children may feel differently. But for the time being, it is very difficult.

Lui choisit de respecter le port de signes religieux, même s'il estime cette manière de faire pas totalement justifiée. Les autres font de même en s'intéressant surtout à une situation dans les écoles montréalaises : « Si mon fils veut porter une croix, qu'il la porte et qu'on le respecte ; de même pour les autres, pour la croix de David et le hidjab » (Salvadorienne). « Chaque personne a droit à sa culture et à sa religion et les gens ont la liberté de porter des signes religieux ; ça nuit à personne » (Haïtienne) ; de plus, « ça fait partie de la liberté de culte » (Vietnamien).



Quelques émigrés du Viêt-nam (4) et de l'Inde (2) se démarquent. Le port de signes religieux à l'école leur paraît ostentatoire et signifie un refus du caractère essentiellement privé des orientations culturelles et une volonté de s'enfermer dans un ghetto culturel :

We cannot permit many cultural to get in school ou even public area, it's not a good idea. Because if we want this society to become another society, if a group of like... Arabian people, who still keep on their culture, their religion and they live in one area and that area become Arabian. We came to Canada, we accept the culture of Canada. So even the clothing it is not forbidden but we have to adapt with the society (Vietnamien) ;

I read some cases about a girl who was not allowed in the school because she was wearing a headdress. I don't know how to say this, because I don't want to hurt anybody's feelings, but at the same time I don't think that religion should be forced upon people. If you have a religious feeling, you keep it inside of you. My personal feeling is that you should respect a new society and a new place, and you can do it in your own social circle (Indien).

Ils sont, eux aussi, majoritairement partisans d'un système scolaire laïque. Font exception nette des immigrants de confession catholique affirmée, haïtiens (3), salvadorien (1) et vietnamien (1). Dans le cas des émigrés haïtiens, un homme pense que la religion catholique « est la première, partout au Canada » et que la confessionnalité des écoles doit demeurer « parce que protestants et catholiques, ce sont des choses différentes ». Les deux femmes veulent voir l'éducation religieuse prendre plus de place à l'école, car « la religion perd sa place et parce que le pays est catholique » et « dans l'école de mon fils, y a personne qui parle de religion, de Dieu ou de Jésus-Christ. Mais ça serait ça que j'aimerais ». À cela l'émigrée salvadorienne ajoute : « Il faut avoir quelque chose comme la religion à l'école, c'est important, surtout pour les catholiques et les protestants. Pour les autres enfants, non, les parents transmettent. » Un constat que reprend l'émigrée du Viêt-nam : « Mes enfants vont à l'école catholique et on y enseigne le catéchisme, c'est bon parce que les parents, on n'a pas le temps. »

Les autres personnes (25 sur 30) estiment le système confessionnel en vigueur en 1995, discriminatoire, archaïque ou contraire au principe de la neutralité culturelle des institutions publiques. Elles argumentent que « everybody must get the same education ; the society we live in should not be divided on the basis of religion » (Indien), « ce système confessionnel sous-tend une division qui peut avoir un effet néfaste sur les enfants » (Marocain), « La religion ne doit pas être enseignée à l'école, le système catholique/protestant est archaïque. Il ne reflète pas les changements de la société, il y a maintenant des musulmans, des bouddhistes, etc. » (Vietnamienne). Et même un catholique convaincu s'oppose

au système confessionnel : « I think the way the Catholics control the school before is the way they want to spread out the words of Lord. But I don't think it's good now. The school is the second place to help the parents raise the children and you have to have other ways to teach them how to behave in society. You see there are many religions here » (Vietnamien).

Quant à un émigré indien qui venait de signer une pétition en faveur de l'établissement de commissions scolaires linguistiques, il commente sa décision : « I don't want to force my hinduism on anybody else, but I don't want to feel alienated by these school boards. You can be Jewish or Hindu, and still be a Quebecker. You can be just as tied to Quebec without being Catholic. It is your own thinking. »

## UN ESPACE ÉCONOMIQUE VASTE

Il est un dernier enjeu qui porte ces immigrants à s'affirmer avant tout comme des citoyens canadiens ; il s'agit du rôle de l'État de rechercher les conditions économiques les plus favorables à la réalisation des aspirations des individus en maintenant l'espace économique le plus vaste et le plus puissant possible. Ils pensent que seul l'État fédéral est à même d'assumer ce rôle, car la taille du pays canadien permet d'assurer aux Canadiens un espace économique prospère et une présence sur la scène internationale. Un État québécois souverain ne pourra jamais rivaliser en la matière et n'aura jamais la même capacité de rayonnement, un fait qui est à leurs yeux une hypothèque de taille.

Au premier chef, ils craignent l'incertitude économique que provoquerait, à leur sens, une indépendance politique du Québec, et ils insistent sur l'importance pour celui-ci et pour le reste du Canada de demeurer unis pour maintenir une envergure économique, ce qui n'empêche pas que « chaque province gère ses affaires le plus indépendamment possible ». Il faut, en effet, se concentrer sur le développement d'une société plus prospère, « créer des emplois » (Salvadorienne) et « maintenir une stabilité politique, base d'une stabilité économique, surtout que le Québec est un pays le plus riche, le plus intelligent du Canada. Il a une situation géographique favorable, des ressources naturelles et humaines bonnes » (Vietnamien).

L'idée du risque économique de la sécession d'un pays de faible taille comme le Québec est omniprésente et exige, selon ces immigrants, d'abandonner un tel projet, sinon « le Québec deviendra un pays du tiers monde, il n'y aura plus de capital » (Vietnamien). Un seul est rassuré par l'évolution économique et technologique :

Il y a un certain nombre de décisions qui sont dictées par le poids de l'économie, ça n'a rien à voir avec la façon dont les gens qui constituent la société voudraient voir leur société évoluer. Donc, étant donné que ces éléments sont plutôt extérieurs, j'entrevois que la société québécoise comme d'autres vont évoluer sous contrainte. Le coût de la vie, de la couverture sociale, tout n'est pas contrôlé par les citoyens. Il y a des contraintes, des moyens de contrôle qui sont imposés sur la société, qui la dépassent (Marocain).

Cet homme voit, dès lors, son avenir au Québec avec sérénité. Les autres, par contre, s'interrogent avec quelque anxiété sur leur avenir et, en sus de difficultés économiques, une seconde question les préoccupe : le statut des immigrés et de leurs descendants au sein d'un État québécois souverain. Les émigrés haïtiens, salvadoriens et vietnamiens, notamment quand ils sont peu scolarisés, craignent un *back-lash* anti-immigrés et deux, vu cette crainte, envisagent leur départ du Québec : « Les immigrants, ça va être quoi notre place dans un Québec indépendant ? Si on a pas notre place, on va pas attendre qu'on nous demande de sortir, mais on va sortir tout seul » (Haïtienne).

La majorité, néanmoins, ne désire pas ou ne peut pas quitter la province, et ils devront, disent-ils, se résoudre à l'indépendance politique du Québec en dépit d'un avenir qu'ils voient sombre pour les immigrants : « Si le Québec devenait indépendant, ce serait très dur pour tout le monde. Les entrepreneurs anglais partiraient vers d'autres provinces, on perdrait beaucoup d'emplois, les prix grimperaient. Nous sommes déjà dans le marasme, alors ce serait... Nous vivons plus ou moins et je ne crois pas que nous pourrions obtenir ce que nous voulons. Le Québécois survivra peut-être, mais l'immigrant ? » (Vietnamien).

Ils n'envisagent pas de partir car, en l'absence de soutien familial ou de carrière professionnelle assurée, ils ne veulent pas recommencer un processus d'établissement dans un pays étranger, ni, pour certains, déraciner leurs enfants. Ils sont, comme dit un émigré haïtien, en « état d'observation. On n'a pas de choix ».

Dans ces conditions, la question de détenir une citoyenneté québécoise n'est pas un réel enjeu : « I have my own apprehensions concerning the referendum. If it will be comfortable for us to live here, I don't know, it is my fear. Now, if the time comes that I must take another citizenship, as I will have to stay here and make my living here, then it is okay to have Quebec citizenship » (Indien).

## LES CONDITIONS INDIVIDUELLES

### L'émigration, un choix ?

Les personnes venues du Viêt-nam et du Salvador, comme leurs compatriotes qui montrent d'autres modes d'appartenance au Québec ou au Canada, ont quitté leur pays pour échapper à un régime politique répressif et aux conséquences économiques et matérielles d'une guerre.

Les Vietnamiens ont fui leur pays plutôt que de voir le gouvernement décider de leur avenir personnel et occupationnel et de celui de leurs enfants. Ils souhaitaient s'établir dans un pays où les libertés fondamentales seraient protégées et où ils pourraient s'assurer des moyens de recréer une vie familiale étendue. Leurs conditions de vie matérielles au Viêt-nam étaient très dures et, souvent, des membres de leur famille ou eux-mêmes étaient marqués de l'étiquette politique *nguy*, c'est-à-dire indésirables, ou accusés de collaboration avec les ennemis du régime (armée américaine, bourgeoisie locale, enseignants). De ce fait, ils ne pouvaient poursuivre des études, obtenir des postes dans la fonction publique, ni exercer les emplois qu'ils souhaitaient, et ils se trouvaient soumis à des vexations ou craignaient de l'être. Les propos d'une femme résument leur situation : « La vie était tellement dure que tout le monde voulait quitter ; je voulais avoir une meilleure vie pour moi-même et mes enfants, mener une vie libre, je pensais à la liberté avant tout. »

Les personnes venues du Salvador connaissaient une situation similaire dans un pays en guerre civile et où les conditions de vie ne cessaient d'empirer ; elles parlent d'insécurité, de perte d'emploi, de crainte d'être enrôlé dans l'armée, de coût élevé de la vie vu leurs revenus et certaines avaient perdu des parents et des amis, tués à leur domicile, dans la rue ou sur leur lieu de travail. Un homme rappelle comment des personnes étaient les cibles de la guérilla et des escadrons de la mort en raison de leurs opinions, de leur emploi ou parce qu'ils étaient « à la mauvaise place au mauvais moment ». Il dit avoir, lui-même, émigré pour ne plus être identifié comme « dangereux » étant donné son emploi au sein d'une compagnie américaine.

Ces exilés vietnamiens et salvadoriens ont souvent obtenu le droit de résidence au Québec grâce au parrainage de parents, mais ils n'avaient que très peu d'informations sur leur futur pays et une femme venue du Salvador imaginait le Canada simplement comme les États-Unis : « Les mêmes coutumes, tout. » Seule une femme émigrée du Viêt-nam savait que le Canada était un pays bilingue. Ils concevaient le Canada comme un pays « moderne », « équipé », « développé », « au niveau de vie élevé », « le paradis qu'on imagine ».

Les conditions de départ des émigrés de Haïti, de l'Inde et du Maroc diffèrent. Seul un homme est parti de Haïti pour se soustraire aux milices armées locales. Les femmes n'avaient pas réellement développé un projet d'émigration. Elles ont quitté leur pays pour suivre des parents ou un conjoint établis au Québec et, souvent, n'ont émigré que poussées par leur famille ou leur époux. Elles connaissaient, en effet, une vie agréable : « La vie était bonne, j'avais tout, soleil, amis, école, j'étais jeune, mais mon fiancé était au Québec, se rappelle une émigrée haïtienne, parrainée par son conjoint. Une émigrée indienne, dont la famille a décidé d'émigrer pour améliorer son niveau de vie, regrette, elle aussi, sa vie dans son pays : « I had no problem in India, I stayed with my parents, I did not work. » Et l'une est venue de l'Inde pour épouser un homme qu'elle ne connaissait pas et que sa famille avait choisi.

Ces femmes pensaient connaître de meilleures conditions de vie et travailler au Québec. Elles n'avaient qu'une notion vague d'une distinction entre le Québec et le Canada et de rares informations sur la province voulant que ce pays soit « a better country for a better and peaceful life », « un pays de confort, d'aisance matérielle », « un pays avec beaucoup de possibilités économiques ». Une émigrée de Haïti avait, toutefois, l'image d'un pays raciste.

Les hommes provenant de l'Inde avaient, par contre, un projet personnel en quittant leur pays. Ils n'étaient poussés à émigrer par aucune contrainte politique ou économique ; ils voulaient connaître une mobilité occupationnelle plus forte, de meilleures conditions de vie en général ou encore voir un autre monde. Ils expliquent : « I had more chances of studying and spreading out over here. That was the reason, academic, also for my employment », « Good time in India, excellent schooling, good family position. But I had a mind for adventure. Let us go and try and see the new world. I was curious, so I decided to come here. In the beginning I was not sure, but eventually I liked it. At that time there was big political trouble in the Punjab [région d'origine de cet homme]. It was very scary. This boosted my decision to come to Canada ». Un autre a voulu quitter l'entreprise familiale, dont il estimait l'avenir trop limité en raison du mode de gestion de son père. Il est venu créer sa propre entreprise au Québec. Et l'émigré du Maroc désirait échapper à des manières de vivre et de travailler qui lui déplaisaient : « C'était pas professionnel. C'est plutôt le côté mode de vie, travail, cadre de vie, rapport humain aussi. Mais, au point de vue professionnel, ça peut étonner beaucoup de gens, mais je crois que, si j'étais rentré au Maroc, j'aurais peut-être été deux fois plus riche que je le suis maintenant. »

Ces hommes étaient renseignés sur le nouveau lieu de vie ; ils avaient une image positive du Canada et savaient que le Québec constituait une province francophone.

### **Des conditions de vie et de travail difficiles**

Près d'un sur deux de ces immigrants (12 sur 30) demeure très ambivalent quant au bilan de son établissement au Québec. En dépit d'une appréciation positive du milieu de vie montréalais et d'un gain personnel important, soit la liberté d'action acquise en vivant dans la société québécoise, des femmes surtout mais aussi des hommes<sup>8</sup> disent connaître des conditions de vie si difficiles qu'ils regrettent d'avoir émigré ou envisagent de retourner dans leur pays de provenance, le jour où leurs enfants seront adultes. Ils ont, pour la plupart, fait des études collégiales et n'ont pas obtenu les emplois qu'ils envisageaient. Ils témoignent en ces termes : « C'est un échec en ce qui concerne le niveau de vie, j'ai été déqualifié et j'ai dû suivre des cours de mécanique pour trouver un emploi. Les conditions de vie sont difficiles et je souhaite retourner au Viêt-nam quand les enfants auront grandi » (Vietnamien, ayant un diplôme universitaire) ; « C'est difficile, j'ai jamais pu travailler dans mon métier. Mais j'ai une vie sans problème » (Salvadorien). Et un émigré haïtien, qui a repris des études au Québec, n'a jamais, par la suite, pu obtenir un emploi correspondant à ses qualifications.

Quant aux femmes, elles ont dû, par nécessité et non par choix comme elles l'espéraient, accepter des emplois précaires et rémunérés au salaire minimum afin de subvenir aux besoins de leur famille, et elles sont déçues de leur émigration : « Je suis obligée de travailler pour joindre les deux bouts, ce qui est injuste et anormal pour une femme ; on travaille aussi dur qu'en Inde, mais le niveau de vie n'est pas meilleur (Indienne, traduction) ; « C'est difficile d'avoir à aboutir en manufacture. Dans mon pays j'avais mon bureau » (Salvadorienne).

Un indice des difficultés financières que connaissent ces hommes et ces femmes est leur statut de locataire, statut qui ne tient pas à un choix mais à l'insuffisance de revenus pour devenir propriétaire. Pourtant, une de leurs aspirations en émigrant était d'acheter leur résidence. De plus, les femmes font part de conditions de vie extrêmement difficiles et pénibles en raison d'un manque de soutien de la part de leur famille ou de leur conjoint pour assumer leur vie domestique et l'éducation de leurs enfants. L'égalité entre hommes et femmes qu'elles valorisent est restée lettre morte dans leur cas et a plutôt signifié une

8. Dans le cas des hommes, deux sont venus du Salvador, un de Haïti et un du Viêt-nam ; dans le cas des femmes, trois sont arrivées du Salvador, trois de Haïti, une du Viêt-nam et une de l'Inde.

augmentation de leurs tâches et de leurs responsabilités, alors que, dans leur pays de provenance, elles auraient obtenu de l'aide de leurs parents ou d'autres apparentés : « Ici c'est beaucoup plus de travail pour les femmes ; quand tu travailles à temps plein, tu es quand même à la maison à temps plein ; dans mon pays, j'aurais pas connu ça » (Haïtienne) ; « Si j'étais restée au Viêt-nam, j'aurais de l'aide, des grands-parents par exemple ; c'est plus difficile au Québec d'avoir de l'aide pour les femmes, à moins d'avoir les moyens financiers » (Vietnamienne).

Ces immigrants sont insatisfaits pour deux autres raisons. Quelques meilleures que soient les possibilités de scolarisation de leurs enfants au Québec, nombre sont frustrés par leur difficulté à éduquer ceux-ci selon leurs propres valeurs, le milieu de vie environnant ne le permettant pas. Et les femmes regrettent la vie sociale qu'elles connaissaient dans leur pays d'origine, vu leur vie dans le cercle limité de leur voisinage ou de leur quartier. Elles n'ont pas d'amis et peu ou pas de parents au Québec, hormis leur conjoint, et leur insertion insatisfaisante dans le milieu de travail et, parfois, leur méconnaissance ou la faible maîtrise du français ou de l'anglais renforcent leur isolement. En outre, dans le cas de femmes venues de Haïti ou du Salvador, interviennent l'expérience ou la crainte du racisme qui limitent le cercle des relations sociales.

D'autres immigrants (18 sur 30), femmes et hommes, provenant surtout de l'Inde et du Viêt-nam mais parfois encore du Maroc, du Salvador et de Haïti<sup>9</sup>, et ayant des scolarités fort différentes, ont connu un cheminement occupationnel plus aisé, bien que semé d'embûches. Néanmoins, ils se plaignent, eux aussi, d'un isolement familial, de racisme, du handicap que constitue parfois leur faible connaissance du français, ou encore de la lourdeur de leur charge domestique : « Au Maroc, j'avais beaucoup de responsabilités même en ayant des enfants ; ici, quand tu as des enfants, il faut que tu courres, que tu aides ta femme à la maison, que tu fasses le marché, c'est un peu difficile. »

Mais, en raison de leur accès à des emplois qui ont comblé leurs aspirations comme à des revenus fixes, ces hommes et ces femmes jugent leur établissement en termes autres que matériels. Ils insistent, à l'instar d'immigrants décrits dans les chapitres précédents, sur des gains personnels qui les portent à faire un bilan positif de leur émigration dans la province. Ils ont pu retrouver leurs parents et parrainer la venue d'autres membres de la famille et tous mettent de l'avant la liberté de pensée et de comportement et les multiples possibilités de se « réaliser » comme individus qu'ils ont découvertes dans leurs milieux profes-

---

9. Cette situation est celle de huit femmes, trois venues du Viêt-nam, trois de l'Inde, une du Salvador et une du Maroc et de dix hommes, quatre arrivés du Viêt-nam, un du Maroc, trois de l'Inde, un de Haïti et un du Salvador.

sionnel et social. Ils s'émerveillent encore, après dix ans de séjour, des conditions de vie qu'ils connaissent à Montréal et ils énumèrent les avantages à vivre au Québec : « Freedom gives you pleasure, I don't have to ask for everything. I found it here excellent, big and modern » (Indienne) ; « Au Viêt-nam, les femmes sont opprimées par leurs maris, ici, les droits des femmes sont égaux à ceux des hommes, c'est mon principal gain » (Vietnamienne) ; « La paix, la liberté, le respect des femmes, le bien-être, la sécurité » (Salvadorienne) ; « La liberté, la satisfaction de mon travail, je suis devenu spécialiste et je suis responsable de plusieurs personnes » (Vietnamien).

## CONCLUSION

Ces immigrants adhèrent entièrement à la définition libérale de la vie politique ; un peuple est l'ensemble des citoyens qui, par l'intermédiaire d'élus, prennent les décisions politiques. Ils participent de ce que nous dénommons le libéralisme formel, lequel réduit le politique à la protection des libertés fondamentales, à la jouissance des droits sociaux et à la participation au vote.

La citoyenneté incarnant ces trois aspects à leurs yeux, elle devient le seul lien entre des individus conçus comme entièrement libres et capables de mener leur existence selon leurs intérêts, leurs aspirations, leur mérite et leurs valeurs culturelles et religieuses. La citoyenneté ne signifie pas la défense d'un projet collectif, une obligation de responsabilité ou de participation sociale ou encore un sens d'appartenance à la société où l'on vit. Elle signifie l'égalité des droits de tous, l'obéissance aux lois et le droit de contribuer aux décisions politiques par l'élection de représentants ; elle suppose aussi un esprit de tolérance et de respect des personnes et le libre exercice de sa capacité d'autonomie.

L'importance qu'accordent ces immigrants à la citoyenneté tient encore à leur conviction que le Canada est historiquement une terre d'accueil d'étrangers et reconnaît toutes les personnes quelle que soit leur origine. Ils voient la confirmation de ces faits dans l'histoire du peuple du pays canadien et dans le message anti-discriminatoire et le refus de la primauté d'une quelconque majorité culturelle que véhicule, à leurs yeux, la politique multiculturaliste fédérale. L'État fédéral est dès lors le seul État qui les représente et tous, à l'exception d'une femme, ont désiré devenir des citoyens canadiens et détiennent ce statut.

La réputation du Canada comme pays pacifique et respectueux des libertés, l'échelle de son économie, sa relative prospérité, ses politiques sociales encore généreuses et l'usage de deux langues de niveau international, l'anglais et le français, ne font que renforcer leur lien à



l'État fédéral, puisque ces traits leur assurent, estiment-ils, des conditions favorables à la réalisation de leurs aspirations.

Une pareille vision libérale de liens uniquement politiques et juridiques entre les membres d'une société porte à refuser les notions de majorité historique, linguistique ou culturelle, auxquelles font référence les partisans de l'indépendance du Québec ou les défenseurs d'une spécificité québécoise institutionnalisée. Ces immigrés voient au contraire dans ces notions une forme de confiscation de l'État par des groupes d'intérêt, des « sections de la société ». Leur conviction profonde est que tout groupe majoritaire, quel qu'il soit, ne saurait imprimer une marque à une société sans respecter les vues des individus qui ne partagent pas ses intérêts, son expérience et ses projets. La règle de la majorité politique n'est légitime, à leurs yeux, qu'en autant que sont aussi respectées les libertés fondamentales de chacun.

Aussi, vu l'enjeu linguistique au Québec, admettent-ils aisément que, selon les vœux de la majorité des électeurs, la législation linguistique protège l'usage du français, mais uniquement dans les sphères où n'est pas mis en cause le droit de tout individu de choisir la langue la plus utile à son insertion et à sa promotion sociales. Ils proposent que le français soit langue officielle dans les institutions publiques et dans le secteur des productions culturelles fortement concurrencé par le marché anglo-américain, mais non dans les deux domaines où se décide le statut social des individus, le marché du travail et l'école.

Une pareille conception essentiellement individualiste et libertaire de l'insertion d'un individu au sein d'une société porte ces immigrés à voir dans le Québec une composante de la société canadienne, une composante particulièrement intéressante. Pratique étendue des deux langues officielles canadiennes, présence d'immigrés, qualité de vie du milieu urbain montréalais, liberté d'action des individus, pluralité des mœurs sont autant de traits de l'environnement physique et social qu'ils apprécient.

De cette définition du Québec, on pourrait penser que ces immigrés s'identifieraient comme des Québécois. Mais ils affirment qu'une telle identité leur est refusée en raison de leur naissance à l'étranger, de leur appartenance raciale, de leur pratique de l'anglais ou de leur orientation culturelle. Et, face à ce refus qu'ils jugent illégitime, ils s'affirment uniquement comme des citoyens canadiens, des immigrés au Canada, des résidents canadiens du Québec ou encore des Canadiens d'origine particulière. Seuls quelques-uns tiennent cependant à se dire Québécois au titre de leur résidence sur le territoire provincial.

L'attitude de ces immigrés et leur choix exclusif ou premier d'une identité canadienne portent à s'interroger sur leur lien à la société

québécoise. Ce lien demeure fort, bien qu'il concerne au premier chef la société civile montréalaise, et leur absence de tout investissement d'une nation québécoise ne permet pas d'affirmer qu'ils n'ont développé aucun sens d'appartenance québécoise. Leur attachement à des traits de la vie en société au Québec, leur appréciation positive de leur milieu de vie et leur reconnaissance du rôle particulier du français au Québec, même si la langue est souvent instrumentale, illustrent une modalité d'appartenance à distance au Québec. Et, on ne peut s'empêcher de supposer qu'une perception ou une expérience de marginalisation sociale ou d'exclusion symbolique dans une autre société provinciale canadienne auraient produit la même attitude et la même affirmation de la valeur de la citoyenneté, car, comme dit l'un d'eux, « être citoyen, c'est d'abord, ne pas être un étranger ».